



Comité de transition
PSBLSJ de Rio Tinto Alcan

COMPTE RENDU
RENCONTRE # 5

27 JUIN 2017

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTREAL - QUEBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	Mot de bienvenue	1
2	Validation de l'ordre du jour	1
3	Validation du compte rendu.....	1
4	Développements récents	2
4.1	BAPE.....	2
5	Crue et suivi de la gestion hydrique	3
6	Suivi du processus des plaintes et des travaux du PSBLSJ	5
7	Entente avec les parties prenantes et prochaines étapes du Comité de transition.....	6
8	Échanges et discussions	7
9	Varia	7
10	Prochaine rencontre.....	8

Annexes : documents joints

Annexe 1 : Liste de présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Liste des suivis

Annexe 4: Fiche résumé de l'atelier sur la représentativité et la légitimité

Annexe 5 : Présentation PowerPoint sur le rapport de suivi annuel, le suivi du PSBLSJ et la gestion hydrique

1 MOT DE BIENVENUE

M. Louis-Michel Tremblay, facilitateur de la rencontre, souhaite la bienvenue aux membres. Il présente deux nouvelles participantes au Comité de transition :

- Mme France Coulombe en remplacement à M. Gervais Coulombe, représentant Tourisme Alma-Lac-Saint-Jean
- Mme Annipier Simard en remplacement à Mme Marie Gagnon, représentant la Chambre de commerce et d'industries Lac-Saint-Jean-Est.

M. Richard Dallaire souhaite également la bienvenue aux membres. Il les remercie d'être présents en si grand nombre, ce qui témoigne de leur intérêt envers le Comité de transition et cette démarche participative transitoire.

La liste des personnes présentes figure à l'annexe 1.

2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour convient au groupe et le varia reste ouvert au besoin. Il figure en annexe 2.

3 VALIDATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la rencontre du 23 mars 2017 est validé et sera rendu public sur le site consultationsberges.com.

Voici l'état d'avancement partagé par l'équipe de Rio Tinto des suivis de la dernière rencontre.

Suivis – Rencontre du 23 mars 2017	État d'avancement
1. Valider la proposition de la composition d'un futur comité de suivi lors de la prochaine rencontre du Comité de transition ;	Une fiche-résumé de l'atelier sur la légitimité et la représentativité est validée par les membres et figure à l'annexe 4 du compte rendu. Les membres souhaitent que RTA partage cette proposition avec le Comité de gestion durable pour contribuer à la réflexion sur la nouvelle structure qui sera mise en place. Les membres la partageront également au comité des parties prenantes.
2. Rediscuter de certaines thématiques qui ont été mises sur la glace lors des discussions et échanges sur la représentativité et la légitimité	Une liste des thématiques sera envoyée aux membres pour les inclure dans les prochains ordres du jour.
3. Vérifier le moment à partir duquel la gestion du niveau du lac à 16,5 pieds lors de la crue a débuté ;	La gestion du niveau du lac à 16,5 pi est établie depuis 1991.

Les commentaires suivants ont été formulés pendant les suivis :

- Les membres souhaitent que la proposition de composition et de critères définis en consensus soit partagée avec le Comité de gestion durable pour contribuer à la réflexion sur la nouvelle structure consultative qui sera mise en place ;
- Il est convenu que Rio Tinto partagera la fiche aux partenaires de l'entente et que les membres fassent de même de leur côté ;
- L'importance de la représentativité des riverains est un avantage dans la proposition puisqu'ils sont affectés directement par le Programme de stabilisation des berges et le niveau du lac. La structure proposée est donc très intéressante ;
- Le mandat des riverains n'est pas de prendre parti, mais de représenter.

Suivis – Rencontre du 27 juin 2017

1. **Faire parvenir une liste des thématiques à inclure dans les prochaines rencontres.**
2. **Partager la fiche résumant les résultats de l'atelier avec les partenaires de l'entente et le Comité des parties prenantes (Rio Tinto et membres)**

Les suivis de la rencontre du 27 juin 2017 sont répertoriés à l'annexe 3.

4 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

4.1 BAPE

M. Dallaire partage le bilan de la première et deuxième partie des audiences du BAPE. L'équipe de Rio Tinto est contente de l'exercice. Elle est actuellement en période de réponses aux commissaires. Une rencontre avec le Comité de suivi élargi est prévue avec les MRC et des membres du Comité des parties prenantes.

Les questions suivantes sont soulevées :

Question	Réponse
Était-il nécessaire de faire une entente avant le BAPE ?	Rio Tinto : Mme Gaudreault explique que l'entente qui a été signée est historique. C'est une entente avec le milieu qui permet aux élus et aux parties prenantes d'avoir une certaine influence sur le contenu sur le prochain décret. De plus, il y a beaucoup de latitude dans l'entente.
L'entente semble avoir freiné les parties prenantes, car il est démotivant de jouer contre une équipe forte déjà en place.	Rio Tinto : M. Dallaire mentionne que les personnes intéressées avaient toute la liberté, malgré l'entente, de faire valoir leurs points de vue sur le Programme de stabilisation des berges 2017-2026 au cours des audiences publiques. L'entente porte principalement sur le mécanisme de participation du milieu et le scénario de gestion.

Des membres ont également émis les commentaires relativement au processus du BAPE :

- Les personnes concernées qui n'ont pas déposé de mémoire ont manqué une tribune qui leur permettait de s'exprimer. Seulement 29 mémoires ont été déposés, ce qui est peu pour un programme qui a une portée nationale.
- Le mandat du Comité de gestion durable devrait être de suivre la gestion et de demander des correctifs au gouvernement si nécessaire. Il ne devrait pas prendre la place du gouvernement.
- Les MRC étaient responsables du comité de suivi depuis 1995, mais malheureusement les parties prenantes n'ont pas été impliquées pendant cette période. La nouvelle structure intégrant les parties prenantes sera le chien de garde du décret. Le partenariat avec le promoteur est positif.
- Il y a maintenant de nouveaux joueurs autour de la table et c'est important que chacun prenne sa place. Il est triste de constater qu'il y a plusieurs marinas autour du lac mais que seulement une est représentée aux rencontres.

5 CRUE ET SUIVI DE LA GESTION HYDRIQUE

M. Bruno Larouche présente la crue et le suivi de gestion hydrique. Il rappelle que seulement 25 % des apports du bassin versant est contrôlé par Rio Tinto, soit ceux de la rivière Péribonka, car les autres rivières n'ont pas de barrages. Il affirme que cette année le couvert de neige a été important mais, qu'à lui seul, il n'est pas synonyme de crue importante. Ce sont les précipitations abondantes au printemps, qui ont doublé par rapport à la moyenne, et le couvert de neige qui ont été la cause de cette crue.

Il confirme que le débit entrant était de 7500 m³/s versus 5300 m³/s à 16,5 pi à la sortie. Bref, il est entré plus d'eau que le bassin est capable d'en évacuer pendant une période de 15 jours.

M. Larouche fait un récapitulatif des actions prises en période de crue. M. Dallaire atteste que Rio Tinto a été actif sur le terrain lors de la crue. Des techniciens civils donnaient des conseils aux résidents (ex. l'utilisation des sacs de sable) et ils ont patrouillé les secteurs à risque tout en collaborant avec les municipalités. Un plan d'urgence a été mis à jour suite à cet événement.

Les questions suivantes sont soulevées :

Question	Réponse
Quel a été le niveau maximal du lac Saint-Jean ?	Rio Tinto : M. Larouche affirme que le niveau maximal atteint a été de 17,9 pi. L'équipe RT simulait 64 scénarios par jour, ce qui a permis d'anticiper les apports en eau et de gérer la situation de manière proactive.
Que serait-il arrivé sans barrage ?	Rio Tinto : M. Larouche répond que le lac aurait atteint 25 pi sans les infrastructures hydroélectriques. Pendant la crue, les barrages sur la

Question	Réponse
	Péribonka permettent de retenir une partie de l'eau qui arrive sur le bassin versant au maximum de leur capacité. De plus, les barrages du lac Saint-Jean permettent d'augmenter la capacité de déversement de la Grande et de la Petite Décharge.
En analysant les données projetées du niveau du lac sans les ouvrages hydroélectriques de RT, il apparaît que le lac Saint-Jean serait à 9 pi durant la saison estivale. Est-ce exact ?	Rio Tinto : M. Larouche confirme que oui, le lac serait naturellement à environ 9 pi pendant la saison estivale sans les barrages pour le contrôler.
Le lac est vide à quel pourcentage avant la crue ?	Rio Tinto : M. Larouche répond qu'il est vide à 50 %.
Est-ce que les chiffres sont publics ?	Rio Tinto : M. Larouche répond que les données sur les niveaux d'eau sont publiques depuis les années 1988-1989.
Quelle est la position du gouvernement pour diminuer les risques ?	Rio Tinto : M. Larouche répond qu'il y a deux solutions. La première est de capter plus d'eau en amont, donc de rajouter des barrages. La deuxième est d'augmenter le débit de la sortie.
Est-ce que le Comité de gestion durable va se pencher sur une solution pour diminuer les risques d'inondation ?	<p>Rio Tinto : M. Larouche mentionne que cela pourrait faire l'objet d'une analyse. Toutefois, les deux solutions (barrages en amont ou augmentation de la capacité de déversement) impliqueraient des frais importants et probablement l'expropriation de résidents.</p> <p>M. Dallaire mentionne que la solution est également dans la réglementation municipale. Les bâtiments sont construits trop près des plans d'eau et les gens oublient les grandes crues qui sont espacées dans le temps. Au Québec, 20 000 maisons sont construites dans une zone inondable. À court terme, la révision de la réglementation devrait être faite pour éviter que les gens se construisent dans des zones inondables.</p>
Les cartes des zones à risque sont-elles accessibles ?	Rio Tinto : M. Larouche informe que des cartes des zones inondables ont été transmises aux municipalités. Rio Tinto leur transmet l'information, mais les municipalités sont responsables de la diffusion car ils sont les maîtres d'œuvre de la sécurité sur leur territoire.

La présentation PowerPoint sur le suivi de la gestion hydrique figure à l'annexe 5.

Les commentaires suivants ont été mentionnés par les membres suite à la présentation :

- Le travail proactif de l'équipe de Rio Tinto est reconnu pour la gestion de la crue 2017. Les membres mentionnent que la période de crue a été bien gérée et que les documents et l'information partagée ont été appréciés.
- Depuis le début du processus de consultation avec Rio Tinto, les membres ont appris beaucoup d'information sur le programme et la gestion du lac Saint-Jean.
- Le Comité de transition permet de bien comprendre la situation et de diffuser, par la suite, la bonne information dans les réseaux des membres qui représentent différents secteurs. La portée de l'information transmise par des riverains est plus grande et fait boule de neige.
- L'important rôle des barrages pour maintenir un niveau d'eau convenable au lac Saint-Jean était méconnu des riverains et des intervenants.

6 SUIVI DU PROCESSUS DES PLAINTES ET DES TRAVAUX DU PSBLSJ

M. Dallaire présente le suivi des plaintes du PSBLSJ. Il explique qu'en 2016, 158 plaintes et requêtes ont été notées. À l'heure actuelle, 87 % des plaintes ont été traitées. En 2017, il y a 58 plaintes et requêtes répertoriées. Suite à la crue, les mesures d'arpentage de plage ont été reprises et une programmation préliminaire des travaux a été élaborée, mais sera validée avec les mesures d'arpentage.

Mme Caroline Jollette présente le suivi du processus des travaux du PSBLSJ. Elle explique les différents secteurs qui nécessitent des travaux selon leurs observations terrains et les demandes reçues. Une liste des travaux de rechargement et d'empierrement a été établie.

Mme Jollette explique les faits liés aux bornes inamovibles basées sur la végétation de 1986. Elle confirme que, dans certains cas, le critère de 8 mètres est respecté et que la perception sur les terrains peut être faussée. M. Dallaire affirme que c'est du volume qui a été perdu en épaisseur et non de la longueur de plage.

Mme Jollette explique plus particulièrement la problématique de décrochement de terrain lié au déplacement du chenal de la rivière Péribonka à la Pointe-Langevin à Dolbeau-Mistassini.

La réparation de structures a également été abordée par Mme Jollette. Plus particulièrement, la réparation d'une mise à l'eau à Chambord, du mur de palplanches sur la rue Ouiatchouan, des perrés et des escaliers brisés.

M. Dallaire explique que les secteurs touchés par les interventions feront l'objet de porte-à-porte. Une communication Internet sera également envoyée.

Les questions suivantes sont soulevées :

Question	Réponse
Est-ce Mme Jollette la responsable de l'arpentage ?	Rio Tinto : Oui, elle est responsable de l'arpentage qui est réalisé par un consultant externe.
Est-ce qu'il y a un rechargement annuel à Saint-Gédéon dans le secteur de la Belle-Rivière ?	Rio Tinto : Mme Jollette répond que oui et que cela sera nécessaire jusqu'à l'intervention de relocalisation du lit de la Belle-Rivière tel que proposé dans le Programme de stabilisation des berges 2017-2026. Par la suite, les rechargements devraient être aux cinq ans.
Est-ce que le rechargement est responsable de la couleur brunâtre de l'eau ?	Rio Tinto : Mme Jollette affirme que les bancs d'emprunt au sud du lac contiennent du schiste qui donne la couleur foncée. Des tests ont été réalisés pour améliorer les matériaux, mais ils sont non concluants. Le sable des plages à l'état naturel contient peu de schiste.
Est-ce que la couleur de l'eau se rétablit après quelques années ?	Rio Tinto : Mme Jollette répond que la première année, 40 à 50 % des matériaux peuvent être transportés. Ensuite, le sable naturel peut recouvrir les plages rechargées.
Si la plage Robertson à Mastheuiatsh était dans la programmation des travaux l'an dernier, pourquoi ne pas avoir réalisé le rechargement de sa plage ?	Rio Tinto : M. Dallaire répond que le rechargement a été refusé en 2015 par les propriétaires qui ont mentionné la qualité des matériaux pour justifier leur décision. Ils auraient évoqué que le matériel utilisé est à la fois trop gros et trop fin et volatil.
Est-ce que la plage du Chemin sur le lac, à Saint-Henri-de-Taillon, qui sera renforcé par un empierrement sera encore dans le programme de rechargement de plage par la suite ?	Rio Tinto : M. Dallaire confirme que malgré les travaux, ce secteur de plage sera toujours dans le programme.

La présentation PowerPoint sur le rapport de suivi des plaintes et travaux figure à l'annexe 5.

7 ENTENTE AVEC LES PARTIES PRENANTES ET PROCHAINES ÉTAPES DU COMITÉ DE TRANSITION

M. Dallaire rappelle que la structure discutée propose un minimum de quatre rencontres avec le Comité des parties prenantes qui seront convoquées par Rio Tinto afin de parler du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Si l'entente de principe est reprise dans le décret, le niveau du lac sera celui proposé dans le scénario M avec un dépassement de 16,5 pi pendant maximum 12 jours au printemps.

Les questions suivantes sont ensuite soulevées :

Question	Réponse
Étant donné que le Comité des parties prenantes a une structure différente, comment faire une gestion avec deux structures ?	Rio Tinto : M. Dallaire répond que la volonté n'est pas d'avoir deux structures parallèles, mais d'avoir un lien direct avec les parties prenantes. Rio Tinto a besoin minimalement de quatre rencontres avec le Comité des parties prenantes. Rio Tinto collaborera aux autres rencontres. La structure qui doit être mise en place fera l'objet d'une réflexion avec les partenaires de l'entente.
Qui va gérer le niveau du lac, Rio Tinto avec le décret ou les parties prenantes ?	Rio Tinto : M. Dallaire répond que selon le scénario M proposé dans l'entente, la décision revient à l'ingénieur et la décision opérationnelle revient à Rio Tinto. Le décret devra être assez précis pour l'appliquer correctement et permettre au Conseil de gestion durable d'en faire un suivi.
Pourquoi les MRC ont fait un virage de 180 degrés en lien avec le choix de scénario proposé dans l'entente ?	Rio Tinto : Mme Gaudreault répond que la question devrait être posée aux MRC. L'entente de principe doit normalement se traduire dans le décret.
Y aura-t-il une rencontre du Comité de transition en septembre ?	Rio Tinto : M. Dallaire répond que les membres ont émis en début de rencontre leur souhait de poursuivre les rencontres du Comité de transition jusqu'à la mise en place d'une nouvelle structure. Il s'agit d'une volonté également de la part de Rio Tinto de maintenir un lien direct et continu avec ses parties prenantes. Il y aura donc minimalement une rencontre en septembre.

8 ÉCHANGES ET DISCUSSIONS

La question suivante est ensuite soulevée :

Question	Réponse
Quand sera mis en place un comité sur les baux ?	Rio Tinto : M. Dallaire répond que les riverains avaient sollicité de reporter la formation du comité à la fin du processus d'audiences publiques. Sa mise en place sera possiblement à l'automne 2017.

9 VARIA

Aucun point varia n'est apporté.

10 PROCHAINE RENCONTRE

M. Dallaire remercie les membres de leur implication et de leur présence.

La rencontre se termine à 16 h 20.

Production du compte rendu

Véronic Gagnon, Transfert Environnement et Société
Personne-ressource du Comité